

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat

le 29 septembre 2011

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 26 et 27 septembre 2011

2011 DAC 438 Signature d'un avenant à la convention passée avec l'association Maison du Geste et de l'Image (1e), pour l'attribution d'une subvention

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu la délibération 2010 DAC 753 en date des 13,14 et 15 décembre 2010 ;

Vu le projet de délibération en date du 13 septembre 2011 par lequel le Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer avec l'association Maison du Geste et de l'Image un avenant à la convention annuelle d'objectifs pour l'attribution d'une subvention de fonctionnement ;

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment les articles L 2511-1 et suivant ;

Sur le rapport présenté par M. Christophe GIRARD au nom de la 9e Commission,

Délibère :

Article 1 : Le Maire de Paris est autorisé à signer avec l'association Maison du Geste et de l'Image, 42, rue Saint-Denis (1e), un avenant à la convention annuelle d'objectifs relative à l'attribution d'une subvention de fonctionnement. (2011_03112 / D00698 - 19415) ;

Article 2 : La subvention attribuée à l'association Maison du Geste et de l'Image au titre de l'année 2011 est portée de 394.000 euros à 810.000 euros.

Article 3 : La dépense correspondante soit 416.000 euros est imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris 2011, nature 6574, fonction 33, ligne VF 40004. Provision pour subventions de fonctionnement au titre de la culture.